

# Définition du “Plein air”

Par : **Dr. Herman Smulders**  
**Président de EC-OE**

## Introduction

La **Confédération Européenne des Employeurs du Plein Air** (European Confederation of Outdoor Employers / EC-OE) a été officiellement créée sous forme d'association à but non lucratif le 30/08/2008.

Dès le premier jour, il est apparu clairement que le terme « Plein Air » était utilisé - comme concept - par de nombreuses personnes pour décrire des activités telles que le canoë, le VTT, la voile, les stages d'aventure, la randonnée, le ski, etc., etc. En revanche, il était moins bien compris que ce type d'activités était organisé par des milliers de Très Petites Entreprises (TPE) qui fournissaient par conséquent des revenus à encore bien d'autres milliers de personnes à travers l'UE (Union Européenne, ndlt).

Dans le même temps, du fait de très nombreux contacts, EC-OE a ressenti le besoin de définir de façon plus précise le champ d'action au sein duquel il était impliqué. C'est ce qui fait l'objet du présent article : définir le plein air.

La première partie de cet article se concentrera sur l'« **identification** » du plein air dans le contexte européen. La seconde partie se concentrera sur une « **définition** » du plein air. Et finalement, la troisième partie de cet article sera consacrée au « **positionnement** » d'EC-OE et du « Plein air » au sein du secteur plus large « Sport et loisirs actifs ».

## **1. Identification du « Sport », des « Loisirs actifs » et du « Plein air »**

### **1.1 Le contexte européen : les organisations européennes confédérales**

Durant les années 90 et au début des années 2000, les organisations européennes de type confédérales qui se concentraient sur des thématiques « spécifiques » ou « générales » liées au sport, sont apparues comme un phénomène nouveau.

Bien évidemment, de nombreuses organisations internationales – principalement scientifiques – existaient déjà dans le « champ sportif » (e.g. sur l'histoire du sport et de l'éducation physique, la psychologie sportive, la sociologie du sport, la géographie sportive, etc. ...).

D'autre part, les fédérations sportives internationales, l'IOC (Comité International Olympique, ndlt) et même des organisations telles que la fédération du sport pour tous (FISPT) <sup>1</sup>, la fédération internationale des secouristes (ILSF) <sup>2</sup>, etc. existaient également depuis de nombreuses années.

Le « phénomène nouveau » auquel nous faisons référence au sein du présent article est celui des organisations de type confédérales disposant d'une mission (politique)

---

<sup>1</sup> [www.fispt.org/](http://www.fispt.org/)

<sup>2</sup> [www.ilsf.org/](http://www.ilsf.org/)

européenne spécifique et s'appuyant principalement sur un soutien financier européen, au travers de projets financés par l'Europe, par le biais de programmes tels que « Leonardo da Vinci » (formation professionnelle), « Grundvig » ( formation des adultes), « Comenius » (écoles), « Erasmus » (enseignement supérieur) ...

Des organisations comme ENSSEE (1989)<sup>3</sup>, ENGSO (1995)<sup>4</sup>, EOSE (2002)<sup>5</sup>, EASE (2003)<sup>6</sup>, ont toutes été créées en vue d'étudier et/ou de promouvoir certains aspects spécifiques en lien avec le secteur des sports au sein de la communauté européenne.

A compter de 2004, l'objectif de nombreuses fédérations de ce type, s'est déplacé en partie sous l'impulsion du traité de Maastricht (Maastricht, 2004).

Lors de cette conférence, le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne ont annoncé la création du Cadre Européen de Certification (CEC).

*« Le CEC est un système de référence européen commun qui reliera entre eux les systèmes et les référentiels de qualification nationaux des différents pays. En pratique, il fonctionnera comme un outils de traduction rendant les qualifications plus lisibles. Cela aidera les apprenants et les travailleurs à se déplacer entre les pays ou à changer d'emploi ou à se déplacer entre les institutions d'éducation dans leur pays d'origine. »<sup>7</sup>.*

Les concepts clé dans le contexte du CEC sont : la comparabilité des qualifications, la mobilité des travailleurs et l'apprentissage tout au long de la vie.

Evoluant dès l'introduction du CEC, un certain nombre d'organisations européennes décidèrent en 2005 de rassembler leurs forces pour coordonner leur contribution au développement du CEC. Afin d'atteindre cet objectif, l'Alliance pour le Développement du Marché de l'Emploi sportif européen (ESWDA) – qui devint par la suite l' « Alliance » - fut créée. En fait, l' « Alliance » est un partenariat informel des différentes parties prenantes impliquées dans le secteur du sport. D'autres organisations européennes actives dans le secteur du sport et des loisirs actifs peuvent à leur gré faire acte de candidature.

EOSE intervient comme facilitateur de l'Alliance.

---

<sup>3</sup> [www.ensee.eu](http://www.ensee.eu) ; Le réseau européen de la science du sport, de l'éducation et de l'emploi (1989) est probablement l'une des plus anciennes organisations confédérales. « Du fait de son organisation en réseau, les activités d'ENSSEE sont variées. Principalement, le réseau se concentre sur des projets visant à développer et à promouvoir le secteur des sports et les sciences sportives au niveau (politique) européen. Les champs d'investigation incluent l'Education Physique, le Coaching Sportif, la Santé et le Fitness, le Management du Sport, l'Emploi dans le Sport et le e-apprentissage dans le sport. »

<sup>4</sup> [www.engso.com](http://www.engso.com) ; L'organisation européenne non gouvernementale des sports (1995) se considère être le « partenaire pour la défense des intérêts généraux des sports au niveau européen, particulièrement vis-à-vis des organisations politiques et administratives de l'Union européenne. »

<sup>5</sup> [www.eose.org](http://www.eose.org) ; l'observatoire européen de l'emploi sportif (EOSE) a été créé en 2002. « EOSE agit au niveau européen dans l'objectif d'être une source de connaissance et un facilitateur stratégique pour soutenir le développement du Sport et des Loisirs Actifs incluant l'emploi, les systèmes sportifs, le développement de références, les compétences, les qualifications et la formation et l'éducation professionnelle (FEP). »

<sup>6</sup> [www.easesport.org](http://www.easesport.org) ; L'association européenne des employeurs des sports a été créée en 2003 afin de « s'occuper des affaires sociales liées au sport au niveau européen ».

<sup>7</sup> [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc44\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc44_en.htm)

## **1.2 Les fédérations d'employeurs des « Loisirs actifs »**

Les fédérations d'employeurs probablement les plus anciennes sont le « Beroepsfederatie van Natuursportondernemingen » (BFNO) en Belgique et le « Vereniging Buitensport Ondernemingen Nederland (Vebon) hollandais. Le BFNO<sup>8</sup> a été créé en 1989 et le Vebon<sup>9</sup> en 1991.

Ces deux fédérations furent créées principalement pour défendre les intérêts des « employeurs du plein air ». L'une des préoccupations principale à cette époque était de protéger l'accès à la nature, une motivation universelle qui restera toujours très sensible.

Outre le plein air, le fitness semble être la seule autre filière spécialisée à s'être organisée. En outre, l'Association Européenne Santé et Fitness (EHFA) établie en 2001, a probablement été la première fédération d'employeurs organisée au niveau européen.<sup>10</sup>

Plus récemment, en 2008, la Confédération Européenne des Employeurs du Plein Air (EC-OE) a été créée.<sup>11</sup>

Les employeurs de Belgique (BFNO), de Hollande (Vebon), de France (SNELM), du Portugal (APECATE) et d'Irlande (ILAM) se sont rencontrés au travers du projet européen Leonardo da Vinci intitulé Référentiel de Qualification Européen pour les animateurs de plein air (EQFOA).<sup>12</sup>

Durant le cours du projet EQFOA, ces fédérations ont décidé d'unir leurs forces et d'établir EC-OE.<sup>13</sup>

En 2009 EC-OE a accueilli l'Espagne et en 2010 la Suisse, comme deux nouveaux membres et l'Estonie comme membre associé.<sup>14</sup>

## **1.3 Vocasport : un évènement pour les « loisirs actifs » en Europe**

En 2004, EOSE a publié une large étude sur « l'amélioration de l'emploi dans le champ du sport en Europe par la formation professionnelle » intitulée Vocasport.<sup>15</sup>

Dans cette étude, une présentation du secteur sport a été faite. Cette présentation a amené à la conclusion que le secteur sport est constitué de plusieurs branches construites autour de la production de services différenciés.<sup>16</sup>

- 1) le sport professionnel : essentiellement orienté vers la production de spectacles.
- 2) le sport associatif compétitif : constitue le tissu originel et toujours dominant du secteur sportif. Composé d'associations, elles même rassemblées

---

<sup>8</sup> [www.bfno.be](http://www.bfno.be)

<sup>9</sup> [www.vebon.nl](http://www.vebon.nl)

<sup>10</sup> [www.ehfa.eu](http://www.ehfa.eu)

<sup>11</sup> [www.ec-oe.eu](http://www.ec-oe.eu) (under construction)

<sup>12</sup> [www.eqfoa.eu](http://www.eqfoa.eu)

<sup>13</sup> [www.bfno.be](http://www.bfno.be) ; [www.vebon.nl](http://www.vebon.nl) ; [www.snelm.org](http://www.snelm.org) ; [www.apecate.pt](http://www.apecate.pt) ; [www.ilam.ie](http://www.ilam.ie)

<sup>14</sup> [www.aneta.es](http://www.aneta.es) ; [www.swissoutdoorassociation.ch](http://www.swissoutdoorassociation.ch)

<sup>15</sup> EOSE (2004), Vocasport, 180 pp.

<sup>16</sup> o.c., pp. 16 – 17.

dans des fédérations sportives, il propose à ses membres des activités de formation, d'entraînement et de compétition sportives.

- 3) les loisirs sportifs : occupent une place croissante dans le secteur du sport. Ils sont mis en oeuvre soit par des associations (dont un bon nombre sont également présentes au sein du secteur du sport compétitif) soit par des entreprises, souvent de très petite taille. Chaque domaine du loisir sportif (fitness, activités équestres, activités nautiques, sports d'hiver, sports de raquettes, etc.) présente des particularités et des identités propres. Certains font face à des problèmes de mobilité de leur personnel au sein de la zone Europe (ski, activités de montagne, etc).
- 4) Sport social: ..... Difficile à délimiter, il rassemble des organisations non lucratives accueillant des populations en difficulté d'insertion sociale (handicapés, minorités, etc...)

Hormis l'identification de ces 4 segments « **organisés autour de la production de services différenciés** » l'étude Vocasport a également produit une estimation intéressante du nombre des salariés pour chaque segment :

- Professionnel: 50.000 salariés ; ± 3.000 sociétés
- Sport associatif compétitif: 250.000 salariés ; ± 1.000.000 associations
- Loisirs sportifs: 400.000 salariés ; ± 30.000 sociétés
- Sport social: entre 50.000 et 100.000 travailleurs. <sup>17</sup>

En conclusion, il est possible de dire qu'approximativement 800.000 personnes en Europe (25 pays membres représentés dans Vocasport 2004) étaient employés dans le « secteur sport ». En outre, quelques 400.000 de ces personnes disposent d'un emploi dans le secteur des « loisirs sportifs » !

#### **1.4 En conclusion**

La pertinence de l'identification de ces quatre segments du secteur sports et du nombre estimé de travailleurs par segment ne doit pas être sous-estimé.

Il est premièrement remarquable de conclure que depuis 2005, le segment « loisirs sportifs » semble être de plus en plus traduit ou re-phrasé en « loisirs actifs ». EOSE, l'Alliance et enfin et non des moindres, EC-OE, tous renvoient aux « loisirs actifs » comme partie de leur champ d'action ou comme cœur de leur activité (EC-OE). Il n'est quelque fois pas très clair de savoir pourquoi certaines organisations font référence aux « loisirs actifs ». EASE par exemple qui dépend structurellement du Comité Olympique français <sup>18</sup> et en temps que tel – pourrait-on présumer – devrait être concentré sur le segment « sport associatif compétitif » prétend également représenter le segment des « loisirs actifs ».

*“ Le sport est perçu comme un tout, même si des sous-secteurs sont identifiés. Le fonctionnement de EASE s'appuie donc sur **4 commissions** afin d'englober les intérêts spécifiques des sous-secteurs du sport : sport professionnel, sport associatif, fitness, loisirs de plein air.”* <sup>19</sup>

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, pp. 16-17.

<sup>18</sup> <http://www.easesport.eu>

<sup>19</sup> <http://cosmos.asso.fr/art.php?id=4381>

Il est intéressant de noter que d'un côté EASE apparemment semble omettre le segment du "sport social" et d'un autre côté identifie le "Fitness" et les "loisirs de plein air" comme des segments séparés.<sup>20</sup>

Deuxièmement, l'importance du nombre estimé de travailleurs dans le segment "loisirs sportifs" est reflété dans un certain nombre de nouveaux projets de recherches européens qui ont été enclenchés durant les deux dernières années. A la fois le "fitness" et le "plein air" ont fait l'objet d'analyses minutieuses au cours de projets "Leonardo da Vinci": fitness (Eurofit-QST en 2004; ECVET fitness en 2008 & EA – Fitness en 2009)<sup>21</sup> et pour le plein air:

- 1) EQFOA: Standards européens pour les animateurs de plein air<sup>22</sup>
- 2) CLO2 : professionnalisation de la formation et de la mobilité pour les animateurs de plein air en Europe, établissant un pont entre les compétences du secteur et les acquis de connaissance.<sup>23</sup>

Bien que cela n'ait jamais été spécifié de façon plus explicite, il semble jusqu'à présent que le « fitness » et le « plein air » aient été largement considérés comme les pierres angulaires du segment des « loisirs actifs ».

Quoi qu'il en soit, un segment du secteur des « loisirs actifs » qui – jusqu'à présent – n'a pratiquement pas été considéré, est celui des « loisirs industriels » (incluant des entreprises comme Disney, Club Med, etc. ...).

Ainsi qu'il ressort de cette analyse succincte, il semble judicieux de reprendre certaines assertions et certaines descriptions du prétendu « secteur sport » européen.

- 1) Par déduction, le nombre de travailleurs (basé sur les chiffres de 2004) dans le segment des « loisirs actifs » peut être précisé en attribuant 100.000 au « fitness » et 300.000 au « plein air ».
- 2) **Loisir actif** semble être plus approprié pour décrire ce qui était au départ identifié comme le segment des « loisirs sportifs ».
- 3) Trop d'acteurs de la scène sportive européenne ont tendance à réclamer les « loisirs actifs » comme leur champ d'action.
- 4) EC-OE est la seule fédération d'employeurs spécialisée représentative du « plein air ». Au sein d'EC-OE il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les membres. Tous les membres d'EC-OE – un par pays – sont concentrés sur les « loisirs actifs » et ne se réclament pas, et ne veulent du reste pas se réclamer d'être représentatifs dans aucun autre segment.
- 5) Il semble raisonnable de redéfinir les quatre segments du secteur sport tels qu'ils étaient identifiés par le rapport Vocasport (2004). Les segments seraient alors identifiés comme :
  - Sport professionnel
  - Sport volontaire (incluant « associations sportives compétitives » et « sport social »)
  - Loisirs actifs (incluant le « fitness » & le « plein air »)
  - Les loisirs industriels

---

<sup>20</sup> Il est encore plus intéressant de noter que EASE utilise 2 adresses web différentes : .org & .eu. Si l'on utilise l'adresse .eu on arrive sur le site web du « Comité National Olympique et Sportif Français » !

<sup>21</sup> <http://www.ehfa.eu/39/html>

<sup>22</sup> [www.eqfoa.eu](http://www.eqfoa.eu)

<sup>23</sup> <http://www.c:o-2.eu/home/>

## 2. De l'identification à la définition des « loisirs actifs »

### 2.1 Approche

Après avoir analysé le contexte dans lequel les « loisirs actifs » doivent être compris et après avoir décrit les acteurs présents dans le champ d'action, la conclusion a été tirée que les « loisirs actifs » devaient être identifiés a minima comme le principal sous-secteur sur la scène des sports européen. (voir. partie 1)

Il devient désormais nécessaire de réellement « définir » ce que nous considérons être le secteur des « loisirs actifs ». En d'autres termes : ce que sont les « dénominateurs » appropriés pour décrire ce qui réellement entendu par « loisirs actifs ».

Le point de départ a été de positionner les « loisirs actifs » en vis-à-vis de l'autre segment identifié du secteur « sports et loisirs actifs ». Selon notre analyse, (voir partie 1) nous pouvons alors subdiviser les « loisirs actifs » en « activités récréatives » d'un côté et « loisir industriel » de l'autre.

SPORT		LOISIRS ACTIFS	
Sport professionnel	Sport Volontaire	Activités récréatives	Loisirs industriels
50.000	250.000	400.000	?

Tableau 1: Les 4 segments du secteur sport & loisirs actifs (EC-OE, 2009)

L'étape suivante a été d'identifier les « dénominateurs » qui peuvent aider à décrire les « loisirs actifs » en opposition aux autres sous-secteurs.

L'approche utilisée pour faire cet exercice est empirique.

Il convient de préciser que cet exercice a été effectué par l'ensemble du partenariat durant la réunion de l'assemblée générale de 2009 (Huldenberg – Belgique, 20-22 Nov. 2009). En d'autres termes : l'input a été collecté par voie de brainstorming par les délégués de 8 fédérations d'employeurs du plein air européen. Par la suite, le même exercice de brainstorming fut répété plusieurs fois lors de réunions employeurs nationaux.

En préambule, il a été convenu que :

- Nous envisagerions cet exercice du point de vue d'un directeur de société commerciale du plein air,
- Nous nous concentrerions sur les caractéristiques du « plein air » sans exprimer de jugement sur les autres segments,
- Nous nous sommes rendu compte en utilisant cette technique, que le « phrasage » utilisé pour clarifier certains dénominateurs ne seraient pas à 100% exclusifs, inclusifs ou exacts. L'objectif était de décrire de façon aussi exacte que possible et d'éviter la controverse autant que faire se peut.

En substance, nous avons souhaité « définir » les loisirs actifs / le plein air sans même essayer de définir les autres segments.

Enfin, plusieurs centaines d' « employeurs du plein air » à travers l'Europe ont participé à cet exercice et il est donc raisonnable d'établir que les résultats présentés dans cet article reflètent le point de vue du « plein air » européen.

## 2.2 Dénominateurs

### 2.2.1 Secteur économique

Dans la mesure où les sociétés de plein air sont évidemment bien conscientes qu'elles gèrent un business, il n'est pas surprenant que l'un des premiers dénominateurs à avoir été identifié soit le « secteur économique » au sein duquel une société de plein air opère. Depuis l'harmonisation des codes NACE européens<sup>24</sup> en 2008, le « loisir », le « récréatif » etc. ..., sont regroupés par le code NACE 93.2, le sport en général étant classé sous le code NACE 93.1.

Ce dernier – d'un point de vue économique – indique clairement que les « loisirs actifs » d'un côté et le « sport » de l'autre, sont deux activités économiques complètement différentes.

En somme (en reprenant le tableau de comparaison initial) cela veut dire :

SPORT			LOISIRS ACTIFS	
Sport professionnel	Sport Volontaire		Activités récréatives	Loisirs industriels
50.000	250.000	Salariés	400.000	?
<b>Dénominateur</b>				
NACE 93.1	NACE 93.1	<b>Secteur économique</b>	NACE 93.2	NACE 93.2

Tableau 2: Définir le secteur des loisirs actifs (phase 1)

### 2.2.2 Gouvernance

Selon le pays dans lequel une société de plein air exploite son activité – et certaines opèrent dans plusieurs pays – les autorités compétentes avec lesquelles elles doivent traiter sont souvent les Ministère du Travail / de l'Economie / du Tourisme. Le sport professionnel & les organisations du sport volontaire relèvent principalement des Comités Olympiques et des Ministères des Sports.

<sup>24</sup> Code NACE = classification statistique des activités économiques au sein de l'UE.

SPORT			LOISIRS ACTIFS	
Sport professionnel	Sport Volontaire		Activités récréatives	Loisirs industriels
50.000	250.000	Salariés	400.000	?

#### Dénominateur

NACE 93.1	NACE 93.1	Secteur économique	NACE 93.2	NACE 93.2
-----------	-----------	--------------------	-----------	-----------

Comités olympiques & Ministères des sports	Gouvernance	Ministère Travail / Economie / Tourisme
--------------------------------------------	-------------	-----------------------------------------

Tableau 3: Définition du secteur des loisirs actifs (phase 2)

### 2.2.3 Partenaires

Les sociétés gérant des salariés, les partenaires avec lesquels les employeurs doivent négocier sont par conséquent des syndicats de salariés. Du côté du sport professionnel et du sport volontaire, il semble évident que ces organisations devront traiter avec les « ligues » et « fédérations ». La négociation est l'évidente « raison d'être » pour les employeurs aussi que pour les salariés, tandis que les fédérations et les ligues tendent à imposer leurs règlements.

SPORT			LOISIRS ACTIFS	
Sport professionnel	Sport Volontaire		Activités récréatives	Loisirs industriels
50.000	250.000	Salariés	400.000	?

#### Dénominateur

NACE 93.1	NACE 93.1	Secteur économique	NACE 93.2	NACE 93.2
-----------	-----------	--------------------	-----------	-----------

Comités olympiques & Ministères des sports	Gouvernance	Ministère Travail / Economie / Tourisme
--------------------------------------------	-------------	-----------------------------------------

Ligues & Fédérations	Partenaires	Centrales syndicales de salariés
----------------------	-------------	----------------------------------

Tableau 4: Définition du secteur des loisirs actifs (phase 3)

### 2.2.4 Caractéristiques du plein air

La réflexion sur l'activité journalière « typique » d'une société du plein air et la prise en compte de la routine normale du travail effectué dans une telle entreprise a conduit à l'identification de certaines caractéristiques structurelles des exploitations du plein air.

Il est raisonnable d'indiquer que toutes les caractéristiques identifiées ne peuvent pas être attribuées exclusivement au plein air. Mais, lorsqu'elles sont positionnées en face du sport professionnel et du sport volontaire, elles aident à mieux comprendre les attributs prégnants d'une activité commerciale de plein air.



- Les sociétés du plein air sont de très petites entreprises n'employant souvent qu'une ou deux personnes.
- Les sociétés de plein air embauchent des salariés rémunérés (souvent à temps partiel).
- Les salariés employés sont des animateurs dont les compétences requises sont fortement marquées par la notion de « service ».
- Les activités proposées se situent dans le créneau fun / plaisir / développement personnel / tourisme actif.
- Les activités sont souvent offertes au sein d'un « package » incluant la nourriture, les boissons, la nuitée, ... etc.
- Les activités sont souvent des « multi-activités ».

SPORT			LOISIRS ACTIFS	
Sport professionnel	Sport Volontaire		Activités récréatives	Loisirs industriels
50.000	250.000	Salariés	400.000	?

#### Dénominateur

NACE 93.1	NACE 93.1	Secteur économique	NACE 93.2	NACE 93.2
-----------	-----------	--------------------	-----------	-----------

Comités olympiques & Ministères des sports	Gouvernance	Ministère Travail / Economie / Tourisme
--------------------------------------------	-------------	-----------------------------------------

Ligues & Fédérations	Partenaires	Centrales syndicales de salariés
----------------------	-------------	----------------------------------

Sociétés	Clubs à but non lucratifs	Caractéristiques	TPE/PME	Sociétés
Compétition / Entraînement / Règles		"	Fun / Plaisir / développement personnel / Tourisme	
Salariés très bien payés	Volontaires bénévoles	"	Salariés rémunérés	
Entraîneurs / Coachs (Compétences princ. techniques)		"	Animateurs (Compétences princ. service)	
Evènement unique	Activité unique	"	Packages / activités multiples	

Tableau 5: Définition du secteur des loisirs actifs (phase 4)

### 2.2.5 Description de l'emploi

Dans la plupart des cas, la description de l'emploi d'un entraîneur ou d'un coach dans le sport est assez évident. Sur le long/court terme, leur objectif est d'obtenir la meilleure performance possible (= résultats). Par conséquent, l'enseignement des entraîneurs et des coachs est principalement concentré sur l'entraînement, le travail en séances, l'apprentissage, ...

Le descriptif de l'emploi d'un animateur de plein air est plus vaste et dépend principalement du « travail de terrain ». Un jour l'animateur peut être amené à gérer des enfants et le jour suivant d'animer un groupe de « team building ». Cela implique que la formation d'un animateur de plein air doit se concentrer sur la formation professionnelle et sur la formation en alternance.

## 2.2.6 Public visé

Les services livrés par une société de plein air sont livrés à ses clients.

## 2.2.7 Revenu

Au final, les services doivent être payés ; ceci signifiant qu'une société de plein air doit faire des affaires et en tant que tel réaliser un chiffre d'affaire par la vente de « prestations de service »

SPORT			LOISIRS ACTIFS	
Sport professionnel	Sport Volontaire		Activités récréatives	Loisirs industriels
50.000	250.000	Salariés	400.000	?
<b>Dénominateur</b>				
NACE 93.1	NACE 93.1	Secteur économique	NACE 93.2	NACE 93.2
Comités olympiques & Ministères des sports		Gouvernance	Ministère Travail / Economie / Tourisme	
Ligues & Fédérations		Partenaires	Centrales syndicales de salariés	
Sociétés	Clubs à but non lucratifs	Caractéristiques	TPE/PME	Sociétés
Compétition / Entraînement / Règles		"	Fun / Plaisir / développement personnel / Tourisme	
Salariés très bien payés		Volontaires bénévoles	Salariés rémunérés	
Entraîneurs / Coachs (Compétences princ. techniques)		"	Animateurs (Compétences princ. service)	
Evènement unique		Activité unique	Packages / activités multiples	
Entraînement / travail en séance / apprentissage		Description de l'emploi	Formation professionnelle / en alternance	
Spectateurs	Membres	Public visé	Client	Clients
Tickets d'entrée/TV/Sponsors Cotisations /Subventions		Revenu	Prestation de service	

Tableau 6: Définition du secteur des loisirs actifs (phase 5)

## 2.2.8 Fiscalité

Faire des affaires implique automatiquement le paiement d'impôts et taxes, le respect de la réglementation en matière de TVA. Afin de réaliser tout cela dans les règles, chaque société doit gérer sa comptabilité ou faire appel à un comptable.

### **2.2.9 Assurance**

Une société qui emploie du personnel et livre des prestations de service aux clients devrait a minima investir dans une assurance Responsabilité civile et sans doute, également dans d'autres assurances imposées par les Lois du travail en faveur des salariés.

### **2.2.10 Sécurité**

Dans la mesure où une société du plein air – par définition – livre des services aux clients, la « Sécurité des Consommateurs » concernera au premier chef tout entrepreneur du plein air.

### **2.2.11 Justice**

Si dans le pire des cas quelque chose devait dysfonctionner durant une activité de plein air, le société de plein air peut devoir à comparaître devant une Cour. En outre, du fait que la société de plein air « livre des prestations » à des « clients », la société devra faire appel à une court civile.

### **2.2.12 Le lieu de la prestation (environnement)**

Les activités de plein air par définition sont organisées en « plein air ». L'environnement naturel, qu'il soit boisé, une rivière, une piste de ski, aérien, souterrain ..., est le lieu où sont effectuées les activités de plein air.

De plus, la plupart des sociétés de plein air partout en Europe semblent être situés dans des espaces ruraux.

Il peut même être pointé que le « plein air » est probablement l'un des exemples les plus frappants d'un business qui n'est pas éligible à la « **délocalisation** » !

Du point de vue de l'emploi, cela signifie que tant que « des clients achètent des prestations de plein air », les entreprises, les emplois et le revenu pour les personnes des territoires seront maintenus.

## Le secteur des « loisirs actifs » selon EC-OE (2009)

SPORT			LOISIRS ACTIFS	
Sport professionnel	Sport Volontaire		Activités récréatives	Loisirs industriels
50.000	250.000	Salariés	400.000	?

### Dénominateur

NACE 93.1	NACE 93.1	Secteur économique	NACE 93.2	NACE 93.2
-----------	-----------	--------------------	-----------	-----------

Comités olympiques & Ministères des sports	Gouvernance	Ministère Travail / Economie / Tourisme
--------------------------------------------	-------------	-----------------------------------------

Ligues & Fédérations	Partenaires	Centrales syndicales de salariés
----------------------	-------------	----------------------------------

Sociétés	Clubs à but non lucratifs	Caractéristiques	TPE/PME	Sociétés
Compétition / Entraînement / Règles		“	Fun / Plaisir / développement personnel / Tourisme	
Salariés très bien payés	Volontaires bénévoles	“	Salariés rémunérés	
Entraîneurs / Coachs (Compétences princ. techniques)		“	Animateurs (Compétences princ. service)	
Evènement unique	Activité unique	“	Packages / activités multiples	

Entraînement / travail en séance / apprentissage	Description de l'emploi	Formation professionnelle / en alternance
--------------------------------------------------	-------------------------	-------------------------------------------

Spectateurs	Membres	Public visé	Client	Clients
-------------	---------	-------------	--------	---------

Tickets d'entrée/TV/Sponsors	Cotisations /Subventions	Revenu	Prestation de service
------------------------------	--------------------------	--------	-----------------------

Comptabilité/TVA/Impôts/Taxes	minimum	Fiscalité	Comptabilité/TVA/Impôts/Taxes
-------------------------------	---------	-----------	-------------------------------

RC professionnel	RC professionnelle	Assurance	RC professionnel & Obligation de résultat
------------------	--------------------	-----------	-------------------------------------------

Sécurité (hooliganisme, police des spectacles)	Sécurité	Sécurité des Consommateurs
------------------------------------------------	----------	----------------------------

Arbitrage (dopage, transferts) & cour civile (violence)	Justice	Cour civile (responsabilité, relation consommateurs)
---------------------------------------------------------	---------	------------------------------------------------------

(Stades, pistes) sujet à la délocalisation	Lieux	Nature (sur place)	plein air
--------------------------------------------	-------	--------------------	-----------

Tableau 7: définition du secteur des loisirs actifs (EC-OE, 2009)

## 2.3 Conclusions préliminaires

En réalisant cet exercice et en le répétant plusieurs fois au sein du réseau EC-OE, nous avons essayé d'indiquer comment le secteur lui-même estime que le « plein air » devrait être défini.

Comme nous l'avons indiqué au début (voir approche, p.6) il était convenu :

- d'envisager cet exercice du point de vue du directeur d'une société de plein air,
- de se concentrer sur les caractéristiques du « plein air » sans émettre d'appréciation sur les autres segments,
- de concrétiser que par l'utilisation de cette technique, le « phrasage » utilisé pour clarifier certains dénominateurs ne seront jamais 100% exclusifs, inclusifs ou exact,
- d'identifier des « dénominateurs » qui peuvent aider à décrire les « loisirs actifs » en opposition aux autres sous-secteurs,
- de définir les loisirs actifs / le plein air sans même essayer de définir les autres segments.

Nous comprenons maintenant que le même exercice pourrait être entrepris par les autres segments pour identifier leur champ d'action. Mais, ainsi que nous l'avons mentionné auparavant, il n'appartient pas à EC-OE de réaliser ce genre d'exercice.

A l'inverse nous réalisons également que – bien que nous avons envisagé de ne pas interférer avec les autres segments – durant cet exercice nous avons fait l'expérience d'un « parasitage » ou même d'une superposition entre concepts.

### 2.3.1 1° conclusion : le besoin de redéfinir les segments du secteur « sport & loisirs actifs »

Au départ, nous avons positionné le « **sport** » en opposition avec les « **loisirs actifs** ». En utilisant l'approche de Vocasport, nous avons ensuite divisé le « sport » en « sport professionnel » et « sport volontaire ». <sup>25</sup>

Au final, selon notre propre analyse, (cf. partie 1), nous avons divisé les « **loisirs actifs** » en « **activités récréatives** » d'un côté et « **loisirs industriels** » de l'autre.

Les activités récréatives ont été perçues comme incluant le « **plein air** » et le « **fitness** ». (p.6)

A la fin de l'exercice il est apparu trop confus de considérer à la fois le « plein air » et le « fitness » dans un seul même segment. Bien que les deux activités dans une large mesure soient similaires en terme entrepreneurial, elles diffèrent sur certains dénominateurs :

- Les code NACE sont différents (fitness = 93.1).
- Les « produits » diffèrent dans le sens ou le fitness n'est pas un produit « multi-activité » et n'est pas vendu en package (nourriture, boisson, logement, etc., ...)

---

<sup>25</sup> *Ibid*, pp. 16-17

sauf bien entendu si l'on considère le fitness et le « bien être » (soins au corps) comme appartenant au même segment.

- Le fitness est principalement situé dans un contexte citadin « indoor ».

Prendre en compte l'ensemble de ces arguments nous amène à la conclusion que les segments du « Secteur Sport et Loisirs Actifs » doivent être reconsidérés.

### Le Secteur Sport & Loisirs actifs Européen

SPORT			LOISIRS ACTIFS		
Sport professionnel	Sport Volontaire		Plein air	Fitness	Loisirs Industriels
50.000	250.000	Travailleurs	300.000	100.000	?

Tableau 8: Les 5 segments du secteur sports & loisirs actifs (EC-OE, 2009)

Le segment des « Loisirs Industriels » (qui incluse des entreprises comme Disney, Club Med, etc. ...) doit encore être observé.

#### **2.3.2 2° conclusion: Définir le « plein air » justement**

Jusqu'à présent, nous nous sommes concentrés sur la comparaison du « plein air » avec les autres segments du sous-secteur des sports. C'est en plaçant le « plein air » en opposition d'autres segments définis du sous-secteur des sports – et en observant cette équation du point de vue d'un employeur du plein air – que nous avons distingué douze (12) dénominateurs.<sup>26</sup>

L'étape suivante logique consiste à présent à séparer le « plein air » de la comparaison avec les autres segments (Tableau 7, p.12). Ceci permettant de définir « le plein air » justement ainsi que cela est présenté au Tableau 9 (p.15).

De fait, il peut être établi que la **Confédération Européenne des Employeurs du Plein Air** (EC-OE) considère le Tableau 9 comme **« la définition » du « plein air »** qui sera utilisée à compter de maintenant.

<sup>26</sup> Du fait de l'évolution de la société en général, ces 12 dénominateurs peuvent par conséquent être également sujets à changement.

## Juste définition du plein air selon EC-OE (2009)

Le Plein Air	
Salariés	300.000 dans l'Union Européenne
<b>Dénominateur</b>	
Secteur économique	NACE 93.2
Gouvernance	Ministères du Travail / Economie / Tourisme
Partenaires	Centrales syndicales de salariés
Caractéristiques	TPE/PME Fun / Plaisir / Développement personnel / Tourisme Salariés rémunérés Animateurs (principalement orientés sur des compétences service) Packages / Offre Multi-activité
L'emploi	Formation professionnelle / en alternance
Public visé	Clients
Revenue	Vente de prestations de service
Fiscalité	Comptabilité / TVA / Impôts & Taxes
Assurance	RC professionnelle et individuelle / obligation de résultat
Sécurité	Sécurité des Consommateurs
Justice	Cours civiles (responsabilité, relations consommateurs)
Localisation	Nature (sur le terrain)

Tableau 9: « Le plein air » (EC-OE, 2009)

### **3. Positionnement de EC-OE ; Positionnement du « Plein air »**

#### **3.1. Le contenu : activités de plein air**

Le « plein air » - selon EC-OE – revendique clairement **son identité unique** ; celle-ci est une identité d' « employeurs du plein air » qui **organisent** et **vendent** des « activités de plein air ». <sup>27</sup>

Le secteur du plein air offre une gamme d'activités de plein air à sa clientèle, telles que le canoë, le VTT, le ski, le canyoning, le rafting, les traîneaux à chiens, la montgolfière, etc. ... Une liste non exhaustive des activités « de plein air » peut être consultée dans APPENDICE 1. <sup>28</sup>

**Par conséquent, oui**, jusqu'à un certain point le plein air à une certaine relation avec les activités « sportives » mais met en œuvre et traduit ces activités si l'on peut dire, en contexte de loisirs : pas de compétition, pas d'entraînement, etc. ...

Dans la plupart des cas, ces activités sont vendues sous forme de package sous l'appellation « sortie journée », « évènement », « Team building », etc., etc., (voir le dénominateur « caractéristiques au Tableau 9, p.15).

Une description « fonctionnelle » plus précise et plus élaborée de ce que le plein air offre à ses clients, peut être trouvée au sein de la « Carte des Fonctions » EQFOA pour le secteur du plein air. Cette Carte des Fonctions décrit l'objectif clé du plein air comme :

*« Offrir d'authentiques opportunités de vivre des expériences maîtrisées dans des activités de plein air motivantes, pour le plaisir, l'apprentissage ou le développement personnel, par la fourniture de prestations de services et de produits prégnants, qui correspondent et/ou dépassent les attentes et le potentiel des individus à qui ils sont livrés. »* <sup>29</sup>

**Et par conséquent, Non**, les sociétés de plein air n'organisent pas et ne vendent pas de sport.

#### **3.2 Positionnement de EC-OE**

Jusqu'en 2008, lorsque EC-OE a été créé, l'organisation et la vente d'activités de plein air n'était pas vraiment reconnue comme une activité économique. Même dans les quelques pays où des fédérations d'employeurs existaient, ces fédérations se concentraient sur le fait d'essayer de résoudre des problèmes locaux journaliers. La profession en elle-même n'était pas étudiée.

---

<sup>27</sup> Smulders, H., L'impact du Cadre Européen de Certification sur l'organisation des activités de plein air au sein de l'UE : [www.bfno.be/files/Presentation%20H.%20Smulders%20Vierumaaki.pdf](http://www.bfno.be/files/Presentation%20H.%20Smulders%20Vierumaaki.pdf) , 2008

<sup>28</sup> [www.eqfoa.eu](http://www.eqfoa.eu) , Cartographie des emplois du secteur du plein air, p.11, 2006

<sup>29</sup> [www.eqfoa.eu](http://www.eqfoa.eu) , Cartographie des fonctions pour le secteur du plein air, p.4, 2006



Par conséquent – et certainement au niveau européen – le plein air, en tant que de besoin, était occasionnellement considéré, mais était principalement considéré comme n'étant guère plus qu'un phénomène marginal

Les choses ont commencé à changer à partir de ± 2005 lorsque la fédération d'employeurs Snepsalpa (aujourd'hui SNELM) a lancé l'idée de démarrer le projet Leonardo da Vinci EQFOA. Ce faisant, il a rassemblé des parties prenantes de différents pays et de différentes structures.

Depuis le démarrage du projet EQFOA, et certainement depuis la création d'EC-OE, le plein air a rapidement mûri. Pour l'année 2010, EC-OE représente les fédérations d'employeurs de 8 pays différents (± 1/3 de l'UE) et entretient d'excellents contacts avec de nombreux autres pays. APPENDICE 2

Sans aucun doute, EC-OE est devenu la seule fédération d'employeurs spécialisée, représentative pour le « plein air » au sein de l'UE. Au surplus, c'est la mission d'EC-OE d'être « **la voix du plein air européen** ».

### 3.3 Positionnement du « Plein Air »

En fait, positionner « EC-OE » revient à positionner « le Plein Air » également.

Du fait qu'EC-OE est effectivement la seule organisation confédérale européenne représentative pour le « plein air », EC-OE agira dans cette perspective. Cela signifie – entre autre – qu'EC-OE soutiendra et défendra la position unique du « plein air » au sein du secteur européen « sport & loisirs actifs ».

En référence à la première « conclusion préliminaire » (cf. p. 13-14) cela veut dire qu'EC-OE considère le « plein air » comme une – et en terme de volume absolu la plus importante – des 5 segments identifiés du secteur européen du sport & des loisirs actifs.

#### Le Secteur Européen du sport & des Loisirs Actifs <sup>30</sup>

SPORT			LOISIRS ACTIFS		
Sport professionnel	Sport Volontaire		Plein air	Fitness	Loisirs Industriels
50.000	250.000	Travailleurs	300.000	100.000	?

EC-OE s'engage par conséquent à être un partenaire à part entière – et partie prenante pour le « plein air » - au sein du secteur sport & loisirs actifs, et en temps que tel à contribuer dans un sens positif au développement futur de ce secteur.

Bien entendu, EC-OE devra également traiter d'autres « affaires internes » en lien avec le plein air, comme par exemple des sujets relatifs à l'environnement, les problèmes de responsabilité, la TVA, le dialogue social, etc.

Tout cela sera sans aucun doute le sujet d'un autre article.

<sup>30</sup> Tableau 8 : Les 5 segments du secteur du sport & des loisirs actifs (EC-OE, 2009) – cfr. p. 13-14

## En conclusion

En substance, l'objectif initial de cet article était de résumer les résultats obtenus suite à un « brainstorming » effectué durant l'Assemblée Générale d'EC-OE pour « identifier » le plein air.<sup>31</sup> Au fil du temps, il est apparu clairement qu'il serait nécessaire d'analyser en premier lieu la position du « plein air » au sein du contexte plus large de « sport & loisirs actifs » européens.

Au final, après avoir « identifié » puis « défini » le plein air, des outils sont devenu disponible pour « positionner » le plein air au sein du contexte européen plus large.

En fait, durant ce processus, nous avons rencontré deux « évènements » qui semblent avoir marqué l'identification du plein air :

- Le rapport Vocasport publié en 2004
- La création de la **European Confederation of Outdoor Employers** (EC-OE) en 2008

1) A force d'analyser le rapport Vocasport, et de disséquer l'espace envisagé comme « sport & loisirs actifs », il est devenu clair que le plein air doit sans aucun doute être considéré comme un **segment autonome** de cet espace.

Nous souhaitons souligner les deux éléments extrêmement significatifs qui ont eu un effet très positif sur le processus de définition du plein air tel que présenté au Tableau 9 (cf. p. 15) :

- Le code NACE européen (93.2)
- Une décision du Conseil d'Etat (2005) indiquant que les activités de loisirs – au cas d'espèce le paintball – ne peuvent pas être considérées comme du sport, du fait de l'absence de compétition, de l'entraînement régulier et de règles prédéterminées.<sup>32</sup>

“Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que le « paintball », **largement pratiqué comme une activité de loisir, ne s'adresse pas nécessairement à des sportifs qui recherchent la performance physique au cours de compétitions organisées de manière régulière sur la base de règles bien définies** ; qu'ainsi, en se fondant, pour refuser à la FEDERATION DE PAINTBALL SPORTIF l'agrément qu'elle sollicitait, **sur le motif que le paintball ne présente pas le caractère d'une discipline sportive au sens du I de l'article 16 précité** de la loi du 16 juillet 1984, .....”

Un jugement similaire à été rendu en 2008 au sujet de la « Fédération des Activités Aquatiques d'Eveil et de Loisir (F.A.A.E.L.) ». <sup>33</sup>

2) La création d'EC-OE en 2008 a permis au plein air de revendiquer sa place légitime au sein de la scène européenne du « sport & des loisirs actifs ». Au surplus, la rapide croissance d'EC-OE est une indication du besoin exprimé par le secteur d'être représenté au niveau de l'Europe par une organisation confédérale **représentative**.

<sup>31</sup> Huldenberg – Belgique, 20-22 Nov. 2009

<sup>32</sup> Conseil d'Etat statuant au contentieux N° 258190 lecture du mercredi 13 avril 2005

<sup>33</sup> Conseil d'Etat N° 308568 lecture du lundi 3 mars 2008

Pour terminer, une référence peut-être faite à une très récente Loi portugaise (2009) précisant que seules les sociétés commerciales sont autorisées à organiser et à vendre au public du « tourisme actif » et des « activités d'aventure touristique ». Le champ d'action des organisations à but non lucratif est légalement limité à leurs membres<sup>34</sup>.

Il est encore moins nécessaire de justifier pourquoi le « plein air » - au sein du secteur « sport & loisirs actifs » - doit être considéré comme un segment autonome.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut (cfr. p. 17), EC-OE s'engage par conséquent à être la « voix du plein air européen ».

Le champ d'action d'EC-OE peut en fait être divisé en deux niveaux : un « niveau externe » et « niveau interne ».

Au « niveau externe », EC-OE assurera la promotion et la représentation du « plein air » en participant ou en développant par exemple des projets de recherche européens qui semblent judicieux pour le secteur. La priorité sera donnée aux projets en lien avec le CEC avec un intérêt tout particulier avec la « comparabilité des qualifications », la « mobilité des travailleurs et des sociétés de plein air » et l' « apprentissage tout au long de la vie ».

Au « niveau interne », les principales priorités identifiées sont la « sécurité des consommateurs » et le « dialogue social ».

Huldenberg – Belgique, 12/01/2010

Traduit de l'anglais par  
Jean-Yves Lapeyrère  
Secrétaire de EC-OE,  
Délégué Général du SNELM (fr)

## APPENDICE 1

---

<sup>34</sup> Ministério da Economia, Inovação e Desenvolvimento, Decreto-lei n° 108/2009 de 15 de Maio.

Liste des activités de Plein Air (EQFOA, 2008) <sup>35</sup>

Lacs & mer	Neige	Terre	Rivières	Air
<i>Activités principales</i>	<i>Activités principales</i>	<i>Activités principales</i>	<i>Activités principales</i>	<i>Activités principales</i>
Jeu de plage	Ski Alpin	<b>Groupe A</b>	Canoë	Montgolfière
Surf des mers	Ski de fond	Randonnée – Marche à pied	Pêche	Parachute
Body board	Peche en milieu glacé	Découverte de la nature	Hydro speed	Deltaplane
Voile	Patins à glace	Marche nordique	Kayak	Parapente
Canoë	Kick sledding	Course d'orientation	Rafting	ULM
Peche en mer	Kite ski		Nage rapide	
Plongée	Alpinisme	<b>Groupe B</b>		
Jet ski	Chiens de traineaux	4X4		
Kayak	Nouvelles technologies	VTT		
Kite surf	Ski joering	Vélo		
Parasailing	Ski de randonnée	Loisirs équestres		
Voile	Luge	Quad		
Wake board	Raquettes	Roller		
Ski nautique	Snowboard			
Wind surf	Snowscoot	<b>Groupe C</b>		
	Telemark	Descente en rappel		
		Saut à l'élastique		
		Canyoning		
		Spéléologie		
		Parcs Aventures		
		Esacalde		
		Via ferrata		
		<b>Groupe D</b>		
		Tir à l'arc		
		Courses d'assaut		
		Paint ball		
		Activités de tir		

<sup>35</sup> [www.eqfoa.eu](http://www.eqfoa.eu) , occupational map, p. 11

## APPENDICE 2

### **EC-OE anno 2010**

#### Membres:

Belgique: [www.bfno.be](http://www.bfno.be)

France: [www.snelm.org](http://www.snelm.org)

Irlande: [www.ilam.ie](http://www.ilam.ie)

Hollande: [www.vebon.nl](http://www.vebon.nl)

Portugal: [www.apecate.pt](http://www.apecate.pt)

Espagne: [www.estiloactivo.es/que-es-aneta.php](http://www.estiloactivo.es/que-es-aneta.php)

Suisse: [www.swissoutdoorassociation.ch](http://www.swissoutdoorassociation.ch)

#### Membres associés:

Estonie: nihil